



## Règlement Particulier du Tournoi BAD A PAM – 2<sup>ème</sup> édition

Le club ASBPAM est heureux de vous inviter à sa seconde édition du tournoi **BAD A PAM**, qui aura lieu **les samedi 3 mai et dimanche 4 mai 2025**, au Centre des Sports « Bernard Guy », avenue Guynemer, à Pont-à-Mousson (54700).

1. Le tournoi se déroulera selon les règles de la B.W.F. et de la FFBaD.
2. Les Juges-Arbitres sont désignés par le Comité d'Organisation. Leurs décisions sont sans appel.  
Juge-Arbitre principal : Hervé MAUCHAUFFEE  
Juge-Arbitre adjoint : Paul BLONDEL
3. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre est en droit de sanctionner et/ou disqualifier, partiellement ou totalement, tout participant qui ne respecterait pas un point de ce règlement particulier.
4. Tous les participants au tournoi, dans leur fonction respective, s'engagent à respecter le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels techniques.
5. Une tenue de Badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD, est exigée sur les terrains.
6. Le tournoi n'étant pas déclaré « international », **seuls les joueurs licenciés auprès de la FFBaD peuvent s'inscrire** (la licence doit être valide au plus tard le jour du tirage au sort). Tout participant doit être en règle avec la FFBaD.
7. Les catégories concernées sont de **minimes à vétérans** jouant en séniors. Les joueurs poussins/benjamins ne sont pas acceptés.
8. Le tournoi est ouvert aux joueurs classés :  
**R4 / R5 / R6 / D7 / D8 / D9 / P10 / P11 / P12 / NC.**
9. Les tableaux seront divisés en séries par lots, **selon CPPH**.  
Le classement pris en compte sera celui du **19 avril 2025**.
10. Les disciplines proposées sont DH, DD et MX.  
Les tableaux se dérouleront de préférence en poules puis en élimination directe. Dans la mesure du possible, l'organisateur proposera des tableaux avec 2 sortants par poule.
11. Chaque tableau se jouera intégralement sur un seul jour :  
Samedi : Doubles hommes, Doubles dames  
Dimanche : Mixtes



## Règlement Particulier du Tournoi BAD A PAM – 2<sup>ème</sup> édition

12. Le Comité d'Organisation, en accord avec le Juge-Arbitre, se réserve le droit de fusionner deux séries si le nombre de joueurs d'une série est insuffisant et/ou d'annuler des séries (si le nombre de joueurs ne permet pas l'établissement d'une poule ou tableau en élimination directe conforme au quota minimal fixé par le Règlement Général des Compétitions de la FFBaD).
13. Les inscriptions sont possibles sur **Badnet** ou **eBad** à partir du lundi 3 février 2025.  
La date limite d'inscription est fixée au dimanche 20 avril 2025.  
Le tirage au sort aura lieu le lundi 28 avril 2025.  
**Le nombre d'inscrits est limité à 250 joueurs approximativement. Ce nombre pourra varier à la hausse ou à la baisse selon l'avancement des inscriptions.**  
Attention, le nombre de matchs pouvant être joués sur une journée étant limité, le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser toute inscription surnuméraire qui nuirait au bon déroulement de la compétition.  
**L'ordre d'inscription sera pris en compte en cas de sur-affluence. La date d'inscription retenue sera celle du second membre de la paire à s'inscrire.**  
Pour toute question, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante :  
**[tournoi.clubasbpam@gmail.com](mailto:tournoi.clubasbpam@gmail.com)**
14. Les droits d'engagement sont de :
- 12€ pour un tableau
  - 12€ pour deux tableaux
- Paiement à effectuer au plus tard le 30 avril 2025 soit par :
- Badnet ou eBad**
- Virement** : (préciser nom du club ou du joueur dans le libellé)  
IBAN : FR76 1027 8041 3000 0200 0990 109 BIC : CMCIFR2A
- Une majoration de 2€ par joueur sera demandée en cas de paiement le jour même du tournoi.
15. Tout forfait volontaire après tirage au sort (TAS) devra être justifié le jour de la compétition, auprès du Juge Arbitre (JA). Celui-ci sera le seul juge du caractère du forfait. Au cas où le justificatif ne serait pas fourni le jour même, le forfait volontaire devra être justifié au responsable régional en charge du suivi des forfaits, dans un délai de 5 jours suivant la date du forfait. La justification devra se faire par courrier, envoyé à la Ligue Grand Est de badminton, 13 rue Jean Moulin 54510 Tomblaine. Toutefois, et afin de simplifier la procédure, il sera accepté que la justification du forfait se fasse par courriel à l'adresse suivante : **[tournoi@badmintongrandest.com](mailto:tournoi@badmintongrandest.com)**. Cette justification devra être accompagnée de toutes les pièces justifiant le forfait (certificat médical, attestation de réquisition professionnelle, convocation à un stage, une sélection fédérale, ...).



## Règlement Particulier du Tournoi BAD A PAM – 2<sup>ème</sup> édition

16. Conformément au règlement général des compétitions (RGC) dans son article 3.1.5, les droits de participation ne feront l'objet d'un remboursement que si le forfait après TAS est dûment justifié, dans les délais, ou auprès du JA le jour de la compétition.
17. A leur arrivée, les joueurs devront se présenter à la table de pointage, à l'heure de leur convocation.
18. Les joueurs disposent de **3 minutes** d'échauffement à partir de l'appel de leur match.
19. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à **20 minutes**, quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express du joueur. Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
20. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre pour le bon déroulement du tournoi.
21. Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement du tournoi, quelle qu'en soit la raison et/ou la durée, devra en informer la table de marque et le Juge-Arbitre afin d'obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il devra revenir à l'heure fixée par le Juge-Arbitre (au minimum une heure avant l'horaire prévisionnel de son prochain match).
22. La compétition se déroulera en auto-arbitrage jusqu'aux finales. Cependant, à la demande d'un joueur auprès de la table de marque, un Arbitre pourra être désigné par le Juge-Arbitre, à tout moment du tournoi.
23. Les volants officiels sont les **PERFLY FSC930** pour toutes les séries. Les volants sont à la charge des joueurs (partage équitable). En cas de litige, les volants officiels seront en vente dans la salle.
24. Tout volant touchant le plafond ou un élément suspendu sera déclaré "let" au service dans la limite de 3 essais consécutifs et déclaré "faute" au cours du jeu.  
Cas particulier des filins :  
Tout volant touchant un filin sera déclaré "let" au cours du jeu.
25. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les Instances Sportives Internationales devra le signaler au Juge-Arbitre dès son arrivée et justifier leur usage par une ordonnance médicale.
26. Tous les téléphones mobiles devront être éteints ou en mode "silencieux" aux abords des terrains hormis celui du Juge-Arbitre et de ses adjoints.



## Règlement Particulier du Tournoi BAD A PAM – 2<sup>ème</sup> édition

27. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant toute la durée du tournoi et compte sur l'appui de tous pour que le tournoi se déroule agréablement et dans le respect des lieux qui vous accueillent et de tous les participants.
28. Tout participant au tournoi se doit de respecter, dans leur intégralité, l'ensemble des articles inscrits dans le Code de Conduite des Joueurs adopté par la FFBaD. Toute violation de ce Code pourra générer la mise en place d'une action disciplinaire à l'encontre du joueur auteur de celle-ci.
29. Tout participant au tournoi se doit de respecter, dans leur intégralité, l'ensemble des articles inscrits dans la dernière édition de protocole sanitaire édicté par la FFBaD. Toute violation pourra générer la mise en place d'une sanction par le Juge-Arbitre à l'encontre du joueur auteur de celle-ci.

**Le Comité d'organisation de l'ASBPAM**

